



Assurance de pret immobilier

Par **kinou66**, le **16/12/2013** à **10:48**

bonjour , je suis propriétaire d'une maison pour laquelle j'ai un prêt immobilier à la banque populaire , j'ai pris une assurance maladie , décès etc ,, actuellement je suis en maladie depuis le 28 janvier 2013, j'ai fait la déclaration auprès de mon assurance , le délai de carence étant de 3 mois (90 jours) , je n'ai toujours pas été indemnisée , et depuis le mois de septembre dernier je suis en demi salaire , je continue à payer mon prêt qui s'élève à 530 euros , alors que mon salaire est de 650 euros actuellement, j'ai téléphoné plusieurs fois , CBP SOLUTIONS , mon assureur , me dit chaque fois que mon dossier est à l'étude , et ce matin on me dit que le médecin demande des pièces complémentaires , je ne sais plus comment faire j'ai besoin de vos conseils , quel est mon recours , je vous remercie de m'éclairer , cordialement , Christine.

Par **kinou66**, le **04/07/2014** à **09:40**

Bonjour, merci pour ta réponse mais j'ai souscrit mon assurance en meme temps que j'ai fait le pret en 2011, mon message etait de decembre 2013 , entre temps j'ai eu la réponse pour mon dossier en avril 2014 , ma pathologie ne fait pas partie de celles prises en compte par mon assurance , dossier rejeté , pfff suis dégoûtée car cette assurance m'a été infligée par la banque populaire qui m'a fait le pret , merci encore , bonne journ?e. Christine.